

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 285

présenté par
M. Straumann, M. Reitzer et M. Sordi

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 164, supprimer les mots :

« et à la mise en œuvre des actions d'insertion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le suivi statistique du nouveau dispositif ne doit pas conduire à l'appréciation politique des actions d'insertion conduites sur le terrain.

Tel est l'objet de cet amendement.